

Boulogne-Billancourt, le 17 octobre 2009

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION AVIRON

Une première assemblée générale de la section aviron de l'ACBB était prévue le 2 octobre 2009 à 20:30. Le quorum n'ayant pas été atteint, une deuxième assemblée générale s'est tenue le samedi 17 octobre 2009 à 18:00 à l'Île de Monsieur à Sèvres avec :

- ... inscrits dont ... ayant le droit de voter ;
- ... présents dont 43 ayant le droit de voter ;

Étaient également présents:

- M. Pascal Louap, Maire Adjoint chargé des sports de la ville de Boulogne-Billancourt ;
- Mme Christine Lavarde, Conseillère Municipale de Boulogne-Billancourt, chargée de l'animation sportive et de l'école des Sports ;
- M. Jean-Pierre Epars, Président Général de l'ACBB ;
- M. Bernard Masclat, Président Général Adjoint de l'ACBB ;
- M. Julio Arqueros, Secrétaire Général Adjoint de l'ACBB ;
- M. Eric Bachoffer, Directeur du Parc Nautique de l'Île de Monsieur.

Allocution de François Banton, Président de la Section

Présentation du rapport d'activité par Nicolas Rousselin, Secrétaire de la section

- Rapport d'activité approuvé à l'unanimité et transmis en annexe 1

Présentation du rapport financier par Emmanuel Gaye, Trésorier de la section

- Rapport financier approuvé à l'unanimité et transmis en annexe 2

Allocution de Christophe Leguay, Président Adjoint de la Section sur les dysfonctionnements de la base et réponse de M. Eric Bachofer

- Détails transmis en annexe 3

Allocution de M. Pascal Louap

Élection de M. Pedro Ferreira avec 40 voix pour sur 43.

Remise de récompenses:

- Natacha Eyber et Chloé Poumailloux pour leur titre de championnes de France juniores (FJ2X) et Chloé Poumailloux pour sa médaille de bronze en championnat de France junior (FJ1X)
- Claude et Valérie Talamona pour leur médaille d'argent au critérium national vétérans (MVC2X)
- Patrice Rendu pour sa médaille de bronze au critérium national handi aviron (HSA1X)
- Christian Bertolino et Frédéric Eyber pour leur finale A au critérium national vétérans (VC2X)

Célébration des dix années d'ancienneté de M. Cédric Toublan, entraîneur.

Assemblée close à 20:00.

ANNEXE 3

Point sur le fonctionnement de la base nautique

En présence de M. Eric Bachofer et de Mme Catherine Toutain, la section représentée par M. Christophe Leguay, Vice-Président, adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe de l'Île de Monsieur pour son travail quotidien et les efforts perceptibles qu'ils consentent pour l'amélioration des conditions de pratique. Cependant, un certain nombre de points restent perfectibles. Le tableau ci-dessous les reprend ainsi que les éléments apportés en séance par M. Eric Bachofer:

Point perfectible	Eléments transmis
L'absence d'espace club pèse sur le développement de l'esprit de club de la section	L'existence et de la forme de l'espace restauration ne sont pas encore statuées. Elles seront traitées au prochain conseil d'administration de l'Île de Monsieur. Ce n'est qu'une fois l'utilisation de l'espace du bâtiment mieux définie que l'espace club pourra être conçu.
L'absence de signalétique d'interdiction des hangars au public peut renforcer l'implication du Président en cas d'accident d'un visiteur non membre de la section	La signalétique est commandée
L'exposition qui a lieu actuellement est de longue durée et empêche tout rassemblement des membres à l'abri avant et après les sorties sur l'eau.	L'équipe de l'Île de Monsieur n'a pas d'objectifs financiers sur l'exploitation du site. Les organisateurs d'évènements sont systématiquement prévenus de la présence de sportifs dans les lieux. L'exposition a été votée en conseil d'administration.
Le coût du parking est susceptible d'accroître de manière très significative le coût de la pratique. Il faut conserver à l'esprit que l'Aviron a la particularité naturelle de regrouper des pratiquants de communes avoisinantes n'ayant pas de plan d'eau. Ces pratiquants peuvent avoir des difficultés à se rendre au club par les transports en commun. Par ailleurs, la durée minimale de paiement est trop importante.	Pas de levier d'action de la part de l'Île de Monsieur. Des éléments de prix sont transmis, l'existence d'un tarif mensuel, trimestriel ou annuel est évoquée, ainsi que la possibilité de disposer d'un tarif mensuel pour les fin d'après-midi et week end.

<p>Le système de rangement des embarcations de sécurité n'est pas adapté à une pratique régulière : les embarcations se retrouvent régulièrement pleines d'eau et le local des moteurs n'est pas ventilé et est trop éloigné du plan d'eau. En outre, le dernier vol des canots à moteur a engendré un surcoût d'assurance de 3000 euros pour la section.</p>	<p>Un marché négocié est en cours pour la montée d'une potence. L'accord de pose est acquis auprès de VNF (Voies Navigables de France) et du SNS (Service de Navigation de la Seine). Le dossier est donc bien engagé. Les installations imposeront de tirer les canots sur remorque à la main vers leur lieu de stockage.</p>
<p>Le personnel de surveillance du site est très cordial et toujours prêt à aider la pratique aux personnes autorisées à s'entraîner sur les lieux en dehors des périodes d'affluence. Cependant, les retrouver et les solliciter pour l'ouverture de portes qui relève du gardiennage est chronophage.</p>	<p>Des badges qui permettront d'accéder aux installations sont en cours d'émission.</p>
<p>L'accès des personnes à mobilité réduite requiert des aménagements listés et non effectués</p>	<p>Un devis de 35 000 euros a été obtenu à ce sujet. La section signale que le problème vient de l'architecture et n'est pas nécessairement à prendre en charge d'occupation des lieux</p>
<p>Aucun parking à vélo n'est mis en oeuvre aux abords des hangars</p>	<p>Les supports ont été reçus et seront montés incessamment.</p>
<p>Un photocopieur à usage des différents clubs devait être mis à disposition. Il n'est toujours pas là.</p>	<p>L'installation est prévue dans la semaine suivant l'AG.</p>
<p>La disparition des bracelets pour les clés est très inconfortable pour les pratiques nautiques (pertes à l'eau etc...)</p>	<p>600 bracelets ont été recommandés et requièrent d'être collés à l'anneau pour éviter le vol des cordons qui a eu lieu. Il est précisé que l'immobilisation permanente de casiers n'a pas été constatée en réalité.</p>
<p>Les vestiaires sont sales le dimanche matin</p>	<p>La prestation de ménage doit être contractualisée via l'UGAP.</p>
<p>Tel que réalisé, le tank à ramer demeure inutilisable</p>	<p>La société CGC va reprendre les travaux. Le tank inexploitable en position quatre peut être utilisé dans l'attente.</p>